



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
CANTON DE BAVANS
ARRONDISSEMENT DE
MONTBELIARD
Numéro INSEE : 25315

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 025-212503155-20260424-2026BP_CNE-BF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 24 avril 2026**

En nombre, les membres

- en exercice : 23
- présents : 19
- ayant donné procuration : 4
- ayant pris part au vote : 23

Date de convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 17 avril 2026

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle du conseil municipal, le 24 avril 2026 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain ROTH.

Etaient présents :

M. Alain ROTH - M. Laurent TOURTIER - Mme Jennifer FIGENT-CHENEY
- M. Sébastien ALZINGRE - Mme Nathalie BELZ - M. Yves BOITEUX -
Mme Isabelle BELPERIN - M. Claude BOURIOT - M. Didier COMTE -
Mme Marie-Sophie POFILET - M. Thierry GIRAUDET - M. Pascal PONZI -
Mme Christelle PIRANDA - Mme Catherine PETIT - Mme Astrid PETIT -
M. Frédéric MAURICE - M. Maxime COURVOISIER - Mme Sandrine
BURETTE - Mme Delphine GOELZER

Avaient demandé à excuser leur absence :

Mme Sonja LIBAL qui donne procuration à Isabelle BELPERIN,
M. Jean-François GOUX qui donne procuration à Didier COMTE,
M. Frédéric PERRIGUEY qui donne procuration à Pascal PONZI,
Mme Marie-Eve LOUX qui donne procuration à Nathalie BELZ.

Jennifer FIGENT-CHENEY a été désignée secrétaire de séance.

Objet : FINANCES – Adoption du Budget primitif 2026 de la Commune

Monsieur le Maire rappelle les axes principaux de construction du Budget primitif 2026, sachant qu'ils ont été développés lors des réunions de travail préalables ayant fait l'objet de compte-rendu successifs :

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 025-212503155-20260424-2026BP_CNE-BF

CONCERNANT LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Le résultat de clôture 2025 et les restes à réaliser permettent l'inscription d'une recette de fonctionnement de **618 082. 37 €** (270 467.57 € en 2025) qui correspond à la réserve théorique pour l'autofinancement de la section d'investissement : elle vient engager positivement la construction du BP 2026 et est nettement plus favorable qu'en 2025 (270 467.57 €). L'analyse financière recommande que cette somme couvre a minima le capital des emprunts ce qui est le cas puisqu'il est de **172 761.39 €** en 2026.
- Le niveau d'épargne nette (différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement – remboursement du capital de la dette) constaté en 2025 s'établit à **202 314.20 €**, en nette progression par rapport à 2024 (61 734 €) sans retrouver les niveaux précédents (346 895 € en 2023 et 225 591 € en 2022). Il y a lieu d'aborder la construction du BP 2026 avec prudence. **L'objectif principal est de maîtriser l'évolution de nos dépenses de fonctionnement**, davantage que d'augmenter nos recettes de fonctionnement compte tenu de l'effort fiscal déjà réalisé par la Commune.
- **Le maintien des taux d'imposition des 3 contributions directes locales au même niveau que 2025** vise à ne pas alourdir les charges pesant sur les ménages, sachant que la seule évolution des bases d'imposition doit générer un produit supplémentaire de 78 907 € pour la Commune.
- La Commune peut aussi compter sur **une relative stabilité des dotations de l'Etat, en particulier la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**. Les montants notifiés montrent une évolution favorable de 1.5 % par rapport à 2025, à raison principalement de la croissance de la part péréquation de la dotation et de la dotation aux élus locaux.

CONCERNANT LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- L'année 2026 marque la relance du projet de lotissement de La Loge 4 et implique l'apurement du déficit antérieur de **155 025.07 €**. Cette décision impacte directement la section d'investissement (chapitre 21- compte 2111) pour constater l'acquisition des terrains par le budget principal à hauteur du même montant.
- **Le recours à l'emprunt pour le financement des projets d'investissement demeure exclu en 2026**. Il est rappelé que la capacité de désendettement de la Commune (encours de la dette / épargne brute) s'établit à 6.85 années en 2025 (contre 12.19 en 2024) qui reste un niveau de vigilance.
- Dès lors, l'année 2026 est marquée par une réduction importante des dépenses d'investissement pour la 2^{ème} année consécutive. Elles sont limitées à **313 411 €** d'opérations nouvelles (chapitres 20 et 21, déduction faite de la prise en charge du déficit du lotissement). Le besoin de financement de la section d'investissement est couvert par un transfert de la section de fonctionnement à hauteur de **517 446.16 €** cette année.
- Toutefois, d'autres dépenses pourront être priorisées et inscrites dans le cadre de décisions modificatives, en cas de notifications de subventions qui ne

sont pas intervenues à ce stade (4 dossiers de demandes de DETR en attente) et de recettes patrimoniales espérées avant la fin d'année.

Après avoir présenté les axes de construction du BP 2026, Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget présenté par chapitre :

CHAPITRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CFU 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	998 028.52	1 090 118.52
012	Charges de personnel	1 381 484.38	1 471 542.84
014	Atténuations de produits	0	0
65	Autres charges gestion courante	431 939.73	450 399.00
66	Charges financières	59 855.99	60 000.00
67	Charges exceptionnelles	0	500.00
68	Dotations aux provisions	0	500.00
023	Virement à la section d'investissement	36 311.20	517 446.16
042	Opérations d'ordre entre sections (amortissements...)	18 516.73	20 760.00
Total dépenses + opérations d'ordre fonctionnement		2 926 136.55	3 611 266.52
CHAPITRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CFU 2025	BP 2026
70	Produits des services	325 112.34	200 090.00
731	Fiscalité locale	1 449 701.06	1 459 867.00
73	Impôts et Taxes	659 279.61	591 478.00
013	Atténuations de charges	25 290.01	15 000.00
74	Dotations et participations	683 338.07	652 520.00
75	Autres produits de gestion courante	96 635.35	52 982.00
76	Produits financiers	3.42	0.00
77	Produits exceptionnels	7 915.14	21 247.15
78	Reprise dépréciations et provisions	0	0.00
042	Opérations d'ordre entre sections	0	0.00
002	Excédent antérieur reporté	270 467.57	618 082.37
Total recettes fonctionnement		3 517 742.57	3 611 266.52
CHAPITRE	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CFU 2025	BP 2026
16	Remboursement d'emprunt (capital) - dépôts et cautionnements	174 036.22	175 000.00
20 (sauf 204)	Immobilisations incorporelles	7 428.00	18 000.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles (dépenses nouvelles -hors RAR)	628 567.15	450 436.07
23	Immobilisations en cours / avances sur marché	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières		0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00	0.00
041	Opérations patrimoniales	66 281.11	0.00

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 025-212503155-20260424-2026BP_CNE-BF

001	Résultat du déficit d'investissement reporté	375 466.23	58 850.10
RAR Dépenses		51 609.00	278 184.75
Total dépenses investissement		1 303 387.71	980 470.92
CHAPITRE	RECETTES D'INVESTISSEMENT	CFU 2025	BP 2026
10	Dotations fonds divers réserves et FCTVA	390 058.08	104 229.91
10	<i>Excédent de fonctionnement - 1068</i>	424 075.23	9 834.85
13	Subventions d'investissement	277 079.32	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	1 000.00
27	Autres immobilisations financières	16 918.14	0.00
024	Produits des cessions	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours / avances sur marché	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre entre sections	18 516.73	20 760.00
041	Opérations patrimoniales	66 281.11	0.00
021	Virement à la section d'investissement	36 311.20	517 446.16
RAR Recettes			327 200.00
Total recettes investissement		1 229 239.81	980 470.92

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil municipal de déléguer à Monsieur le Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits, fixée à l'occasion du vote du budget, est autorisée dans la limite maximale de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, Monsieur le Maire doit rendre compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Monsieur le Maire propose d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, en fonctionnement hors crédits relatifs aux dépenses de personnel et en investissement.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget primitif 2026, arrêté aux montants suivants :**

EN FONCTIONNEMENT

. **Dépenses** **3 611 266.52 €**
. **Recettes**..... **3 611 266.52 €**

EN INVESTISSEMENT

. **Dépenses** **980 470.92 €**
. **Recettes**..... **980 470.92 €**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder, en cas de besoin, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite maximale de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et sous réserve de rendre compte de ces opérations auprès du Conseil municipal lors de sa plus proche séance.**

Fait à l'Isle-sur-le-Doubs, le 27 avril 2026,

Délibération adoptée
Pour : 23
Contre: 0
Abstention : 0

Le Maire,



Alain ROTH

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en sous-préfecture et de la publication

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 025-212503155-20260424-2026BP_CNE-BF

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 025-212503155-20260424-2026BP_CNE-BF